

Marseille, le 3 juin 2019

Objet :

CONTRIBUTION DU PAM

Document martyr CONTRAT DE FILIERE

REGION SUD 2020-2022

**La Région Sud Provence-­Alpes-­Côte d’Azur, le Centre national des variétés et l’Etat** décident de mettre en œuvre un partenariat aﬁn de mieux soutenir, développer et structurer la ﬁlière musicale en Provence-Alpes-­Côte d’Azur.

Une première convention triennale de partenariat est mise en place sur les années 2017 à 2019

**Les objectifs du partenariat :**

accompagner la structuration et le développement économique de la ﬁlière,

encourager les coopérations et la mutualisation,

encourager l’expérimentation et l'innovation,

favoriser l'équilibre territorial,

assurer le développement de la création artistique et le soutien à l’émergence,

favoriser l’emploi durable dans le secteur des musiques actuelles et des variétés.

A compter de l’année 2020 cette convention triennale donnera naissance à la mise en place d’un Contrat de filière pour le territoire Provence-Alpes-Côte d’Azur sur une première période portant de 2020 à 2022

A l’occasion de la rencontre du Comité Professionnel du 6 Février dernier avec le Comité stratégique, il est fait état d’une feuille de route à destination des professionnels réunis pour l’écriture d’un document martyr du Contrat de filière.

Demande de contribution des acteurs du comité professionnel et d’une présentation des thématiques en chantier à venir.

**Propositions des thématiques « en chantier » pour le contrat de filière :**

Structuration et développement économique de la filière.

Economie des festivals (impact territorial, déploiement territorial, lien tourisme, patrimoine)

Projets culturels de proximité et équilibre de l’offre territoriale.

Structuration des Entreprises de production

Prod phono : labels structurants – l’affiliation au cnv ne s’applique pas (Quid des Labels hors 360° et donc non adhérent au cnv (quid de la DGMIC sur la question) ?.

Innovation / transition numérique, nouveaux usages, nouvelles pratiques, nouveaux services.

Structuration de la filière par des affiliations esthétiques (filière jazz, chanson, hip-hop, électronique) / autour d'enjeux de co-production artistique, d’accompagnement d’artistes, de circulation des oeuvres, d’élargissement des publics.

Coopération et co-production

Emploi, compétences, et formation professionnelle.

Développement durable et RSE.

Mobilité internationale – développement économique des structures, développement des projets artistiques (salons professionnels, évènements prescripteurs…)

Pour faire suite à la réunion de concertation sur les contrats de filière que nous avons initiée dans le cadre du Festival Avec le Temps le Jeudi 14 Mars dernier et suite à nos échanges avec les acteurs en région tout au long de l’année 2018 sur nos rencontres territoires, nous vous prions de bien vouloir prendre en compte la contribution du PAM ci-dessous pour l’écriture du document martyr à venir du contrat de filière 2020/2022 .

Associer l'ensemble des parties prenantes dans une vision globale de l'écosystème musical en région (spectacle vivant, musique enregistrée, édition musicale, diffusion, distribution, médias, formation, enseignement …)

Sécuriser le développement des acteurs, encourager l’innovation, s’appuyer sur le dynamisme des territoires, multiplier les coopérations entre acteurs. Impulser l’évolution des modèles économiques.

Rendre visible l’interdépendance de l’ensemble des acteurs professionnels inscrits autour d’un projet artistique.

S’inscrire dans un dialogue régulier avec les acteurs de la filière et accompagner la mutation du secteur – concertations territoriales. Outil de mise en place de nouvelles ambitions pour une co-construction des politiques publiques. Le Pam peut être un acteur de la mise en place de ces concertations.

Produire de l’analyse et de la prospective

Instaurer de nouveaux partenariats publics ou privés pour le développement des fonds nécessaires à l’évolution des appels à projets et mesures associées.

Quelques constats :

**1/ L’intérêt des acteurs pour le contrat de filière :**

- Aspect économique : nouveaux financements

- Intérêt pour des concertations régulières en région et prise en compte des problématiques

- Intérêt pour une politique publique qui puisse répondre aux réalités du terrain, diversité des territoires et des acteurs, diversité de stades de développement des structures.

**2/ Pré-Analyse des besoins de la filière**

> Aide à la structuration et développement économique

> Accompagnement au développement d’artistes

> Accompagnement à la diffusion

> Renforcement de l’emploi, des compétences

> Dynamisation et équilibre territorial

> Innovation sociale et numérique

> Soutien et maintient de structures de formation sur le territoire

> Accompagnement au repérage des artistes (de l’accompagnement à la professionnalisation)

> Fond de coproduction mutualisé (cf réseau traverse)

> Capacité d’investissement des petites structures de production (fond de prise de risques)

> Question d’avance de trésorerie

> Emplois mutualisés / Groupement d’employeur

Thème 1 : accompagnement artistique, repérage, production

Thème 2 : numérique dans le développement de projet économique et développement des publiques, emarketing

Théme 3 : Développement des compétences, emplois, formation

Thème 4 : développement durable en lien avec le Cofees ?

**3/ Proposition sur les objectifs d'un Contrat de Filière**

- développer les droits culturels des personnes et garantir la diversité culturelle

- créer, développer ou légitimer les instances de concertation

- contribuer à l'observation du secteur

- expérimenter de nouvelles aides publiques

- développer les aides publiques existantes

- améliorer l'efficience des aides publiques

- encourager la montée en compétences et l’accompagnement des acteurs

- assumer collectivement un impact durable sur le mode d’organisation de l’écosystème

- associer progressivement différents partenaires publics à la démarche

- articuler les politiques publiques à différents niveaux (territoriaux, ...)

- associer les acteurs à la co-construction des politiques publiques

- permettre une démarche de prospective afin d'anticiper les problématiques et les opportunités du secteur

**4/ Les thématiques abordées par un Contrat de Filière**

- Droits culturels et citoyenneté

- Coopération et transversalité au sein de l'écosystème des musiques actuelles

- Rapprochement et coopération avec d'autres domaines artistiques

- Création et production des oeuvres

- Diffusion des oeuvres et circulation des artistes

- Développement territorial

- Développement des compétences et des emplois

- Développement économique

- Développement durable et responsabilité sociétale

- Outils et usages numériques - Expérimentation et innovation

- Question de la Formation

**LISTE DES ENJEUX**

- Création et production des œuvres

- Diffusion des œuvres et circulation des artistes

- Territoires créatifs et citoyenneté

- Développement des compétences et des emplois

- Développement économique

- Outils et usages numériques

- Responsabilité sociétale des organisations

- Accompagnement de la recherche et des innovations

- Soutenir et promouvoir la diversité culturelle

- Encourager la coopération et la mutualisation

**5/ Prise en compte de l’ensemble des mesures possibles dans le cadre des contrats de filière**

> Mesure structurelle: mesure financière ou non financière, directement liée à la convention, ouverte pendant toute la durée de la convention (candidatures au fil de l'eau) (ex en Nouvelle-Aquitaine: Transfert de Savoir-Faire )

> Mesure associée: toute nouvelle mesure associant un ou plusieurs signataires de la convention et un nouveau partenaire financier extérieur, dont l'objectif est clairement de participer à la démarche de la convention (ex en Nouvelle-Aquitaine: mesure en cours de finalisation avec la DREAL sur un soutien à la transition énergétique des lieux)

> Droit commun impacté : toute mesure inscrite dans les dispositifs de droit commun des partenaires, qui n'est pas cofinancée dans le cadre de la convention mais dont la mise en oeuvre est discutée et négociée par les instances de pilotage de la convention (ex : GIP Café Culture, politique régionale sur les SMACs, ...)

> Soutien aux Pôles de compétences : mesure, directement liée à la convention, destinée à soutenir financièrement une structure, reconnue d'intérêt général pour le secteur, pour mener une action au bénéfice de la convention (coordination de la démarche globale, portage d'une mesure sprécifique, expérimentation d'un dispositif, ...)

**REFLEXIONS :**

Importance des opérations de concertation en région sur l’ensemble des départements

Evaluation régulière du contrat de filière pour adaptations possibles

Transparence, rendre compte aux acteurs, réinterroger, évaluer (concertations régulières)

Interpellation de partenaires financiers nouveaux en fonction des thématiques validées sur les différents champs de la filière

Définir clairement les différents comités mis en place dans le cadre du contrat de filière à venir et les différentes tâches « d’animation » à prendre en charge.

Quelle implication du Pam sur les autres comités en dehors du comité professionnel - quels champs d’actions contributions/concertations/synthèses/communication/recherche de

partenaires/définition des critères des appels à projet etc

Question de : animation / concertation – observation – ressource - évaluation

Développer un outillage commun à l’ensemble des territoires impactés par les contrats de filière pour « aller plus vite et plus loin » ?

1. Partager les bonnes pratiques, les logiques
2. Questionnaires bilan
3. Définir une grille de lecture et d’auto-évaluation des objectifs

Évaluation des dispositifs :

Concertation avec les acteurs, enquête d’évaluation de la politique publique, matrice des bilans des AAP

Lien avec les acteurs et candidats (information, accompagnement, participation à l’attribution, …)

Importance des temporalités de réponses

Relation précieuse via l’accompagnement des candidats

Retour aux candidats : formaliser une méthode, formuler les raisons d’un avis

**RÔLE ET FONCTIONS POSSIBLES DES RESEAUX TERRITORIAUX**

**SELON LA CONVENTION CADRE**

- Animer le Comité stratégique si pas de structuration déjà mise en place sur cette question

- Coordonner la démarche de concertation

- Contribuer à l'évaluation de la démarche

- Suivre et faciliter la réflexion et la mise en œuvre des mesures associées

- Communiquer et apporter leur expertise et leurs conseils aux acteurs, concernant les dispositifs et appels à projets développés

- Porter des concertations en région

- Contribuer à l'ingénierie des politiques publiques : négociation, coordination, rédaction

Fait à Marseille, le 3 Juin 2019

La direction

Nadine Verna

